

République française

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation: 04/04/2025

**Membres en
exercice :** 16

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents :
12

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Votants:
16

Représentés: Céline CARCENAC représentée par Isabelle REDON, Amélie BLACQUIERES représentée par Jean-Charles ROGGERO, Anne MAZARS représentée par Josiane GINESTET, Martyn LAFON représenté par Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Dominique BARBUTO

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

**Objet: Ecole de Cunac - Travaux de réhabilitation de la classe du
CM1-CM2 - DEL_2025_011**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux que pendant les vacances scolaires d'hiver, à la demande de Madame la directrice de l'école de Cunac, avec Monsieur Claude PAGES, Adjoint aux travaux, ils ont vérifié et constaté l'affaissement du faux plafond de la classe primaire du CM1-CM2.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté N° AR_2025_015 en date du 26 février 2025 portant fermeture de la classe du CM1-CM2 à l'école de Cunac pour péril imminent, afin de ne pas accueillir les élèves dans cette classe à la rentrée scolaire du 3 mars 2025 ; qu'il a effectué une déclaration de sinistre auprès de notre assurance GROUPAMA pour notamment les opérations d'expertise ; qu'il a chargé les agents municipaux d'organiser l'accueil des élèves dans des locaux au sein de l'école, assurant toutes les conditions d'exercice pédagogique des enseignants et qu'il a immédiatement demandé à une entreprise du bâtiment de sécuriser le local pour éviter l'effondrement des éléments de toiture.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-DEL_2025_011-DE

A G E D I

Monsieur le Maire a sollicité une évaluation totale des travaux de réhabilitation de la classe du CM1-CM2.

Enfin, nous avons reçu un courrier de notre assurance GROUPAMA nous précisant que la garantie effondrement du toit d'une salle de classe prévoit l'exclusion des termites. Par conséquent, notre assurance ne peut intervenir dans l'indemnisation de nos dommages.

Compte tenu de la nécessité d'assurer les travaux de sécurisation de la classe concernée et de réhabilitation de cette classe, Monsieur le Maire a adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn un courrier en date du 21 mars 2025 pour demander une aide financière.

Des entreprises du bâtiment ont été consultées.

Monsieur Claude PAGES présente les devis reçus :

SARL Antony LORENZON : mise en place des protections intérieures, échafaudage mobile, démolition plafond en plaques de plâtre + isolation, évacuation en déchetterie professionnelle : 1 210,00 € HT soit 1 452,00 € TTC

SARL Antony LORENZON : sécurisation du chantier, protections, remplacement des poutres de charpente et nettoyage du chantier : 7 420,00 € HT soit 8 904,00 € TTC

SASU CHIFFRE PLATRERIE : construction de plafond en plaques de plâtre EI30 en sous face de toiture bac acier isolée avec interposition d'isolant laine minérale y compris ossature primaire porteuse et traitement des joints, fourniture et pose d'isolant laine minérale, provision de raccord de plâtre en murs et fourniture et pose de faux plafonds en dalles, mise en chantier, protection, nettoyage et évacuation, traitement des déchets : 10 339,00 € HT soit 12 406,80 € TTC

SARL TARROUX & FILS : travaux de peinture des murs de la classe - travaux préparatoires, application 2 couches et gestion des déchets : 1 097,00 € HT soit 1 316,40 € TTC

EURL David DELPERN : (Electricité – climatisation) dépose puis repose et mise en service mono- split climatisation, dépose et mise en sécurité éclairage, fourniture, pose et raccordement pavé Led : 2 980,00 € HT soit 3 576,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-Entendu le présent exposé de la situation,

-Compte tenu de la nécessité de réaliser les travaux de réfection de la classe du CM1-CM2 dans les meilleurs délais possibles,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACCEPTE la réalisation de ces travaux,

-RETIENT les devis des artisans cités ci-dessus pour la réhabilitation de la classe du CM1-CM2 portant la somme totale des travaux à : 23 046,00 € HT soit 27 655,20 € TTC.

-CHARGE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental au titre du FDT,

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025 Date de reception de l'AR: 14/04/2025 081-218100741-DEL_2025_011-DE A G E D I

-FIXE le plan de financement comme suit :

Montant hors taxes des travaux : 23 046,00 € HT 27 655,20 € TTC

Subvention du Conseil Départemental 30 % : 6 914,00 €

Fonds propres de la Mairie : 16 132,00 € HT 20 741,20 € TTC

-S'ENGAGE à inscrire la dépense au BP 2025,

-DIT que dans le cas où le montant de la subvention serait inférieur au montant sollicité, la différence sera à la charge de la Mairie.

Fait et délibéré, les, jour, moi, an, susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL



Le Secrétaire de séance,
Dominique BARBUTO

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le *14/04/2025*

Et publication ou notification le *15/04/2025*

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-DEL_2025_011-DE

A G E D I

